



Guide d'installation en Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales (PPAM)

Edition Janvier 2018

Comité des plantes à parfum, aromatiques et médicinales

Les Quintrands – Route de Volx – 04100 Manosque – France

Tél. 04 92 72 47 62 – Fax 04 92 72 72 09

contact@cpparm.org – www.cpparm.org

SIRET 422 217 950 0027

Guide d'installation en PPAM

Où puis-je avoir une première information.....	3
... technique sur les PPAM ?.....	3
... économique sur la filière et les marchés ?	3
Où puis-je me documenter et quels sont les documents disponibles ?	4
Où puis-je suivre une formation agricole sur les PPAM et construire mon projet ?	5
Quelles démarches pour m'installer en tant que producteur de PPAM ?.....	10
Quelles démarches spécifiques pour faire des PPAM bio ?	11
Comment raisonner sa production de PPAM ?.....	13
Comment produire et à quel prix ?.....	13
Comment transformer les PPAM ?	13
Quels sont les cahiers des charges spécifiques à la production des PPAM bio ?	14
Où vendre les PPAM ?	14
Annexe 1 : Structures de production PPAM collectives recensées en France	15
Annexe 2 : Liste des principaux organismes de la filière PPAM.....	18
Annexe 3 : Bon de commande Herbabio	19
Annexe 4 : Bon de commande guide pratique Qualité des PPAM	20
Annexe 5 : Guide PPAM 5 ^{ème} édition.....	21
Annexe 6 : Catalogue phyto.....	22
Annexe 7 : Bons de commande Guide PPAM et Catalogue phyto	23
Annexe 8 : Bon de commande publications iteipmai.....	25

**Je souhaite m'installer en PPAM...
 Quelles questions dois-je me poser ? Quelle démarche suivre ?**

OU PUIS-JE AVOIR UNE PREMIERE INFORMATION...

... TECHNIQUE SUR LES PPAM ?

iteipmai



Station sud-est Contact : Philippe Gallois, La Vesc (26) Tél : 04.75.91.59.12 philippe.gallois@iteipmai.fr	Essentiellement recherche/expérimentation en PPAM, mais également appui technique aux producteurs, conseil et expertise technique en matière de cultures de PPAM. <i>Zone géographique d'intervention : ensemble de la France</i>
Contact : Cédric Yvin, Montélimar (26) Tél. : 04 75 04 77 91 cyyvin@drome.chambagri.fr	Conseil et expertise en production de plants sains de lavande. Appui technique aux producteurs de PPAM. Installation et conversion en AB. <i>Zone géographique d'intervention : Drôme et Rhône-Alpes</i>
Contacts : Bert Candaele, Manosque (04) Sylvain Perrot, Manosque (04) Tél : 04.92.87.70.52 bert.candaele@crieppam.fr sylvain.perrot@crieppam.fr	Conseil et expertise en distillation des PPAM, en machinisme et séchage, et en gestion de la filière plants sains. <i>Zone géographique d'intervention : ensemble de la France (conseil technique : région PACA)</i>

... ECONOMIQUE SUR LA FILIERE ET LES MARCHES ?



Contacts : Régine Goubin, Marseille (13) Alix Courivaud, Volx (04) Tél : 04.92.79.34.46 regine.goubin@franceagrimer.fr alix.courivaud@franceagrimer.fr	Observatoire de la production des PPAM en France. Liste des groupements de producteurs de PPAM et des entreprises de transformation et de négoce de PPAM. <i>Zone géographique d'intervention : ensemble de la France</i>
Contact : Aurélie Gommé, Manosque (04) Tél : 04.92.72.47.62 Mail : contact@cpparm.org	Connaissance et structuration de la filière PPAM : organisation de journées de rencontre techniques et économiques, publication de la revue HerbaBio. Animation du réseau des fermes ressources. <i>Zone géographique d'intervention : ensemble de la France</i>

OU PUIS-JE ME DOCUMENTER ET QUELS SONT LES DOCUMENTS DISPONIBLES ?

- **L'Herbatio**

Journal d'information pour les producteurs PPAM et PPAM Bio, rédigé par les différents organismes de la filière sous la responsabilité du CPPARM. Actualités économiques et techniques, formations et événements à venir.

2 à 3 numéros par an.

Vous trouverez le bulletin d'abonnement à la fin de ce guide.

- **Les fiches fermes ressources**

Ce sont des fiches réalisées sur différents types d'exploitations installées en PPAM bio au sein de diverses régions et qui permettent d'observer leurs fonctionnements.

Elles sont disponibles sur le site internet du CPPARM (<http://www.cpparm.org/le-bio/les-fermes-ressources>) et sur commande par téléphone auprès des différents organismes de la filière.

- **Les listes des producteurs de plants et de semences de PPAM**

La liste des producteurs de plants et semences bio actuellement recensés est mise à jour par l'iteipmai. Vous pouvez la demander au 04.75.91.81.46.

Pour connaître la disponibilité des semences de PPAM Bio, vous pouvez consulter la base de données du GNIS : <http://www.semences-biologiques.org/>.

La liste des pépiniéristes plants sains certifiés de lavande et lavandin est mise à jour par le CRIEPPAM et disponible sur demande au 04.92.87.70.52.

- L'ensemble des **fiches techniques par plante ou thématique**

Diffusées par l'iteipmai, sont disponible sur commande (voir liste et bon de commande en annexe).

- **Le guide PPAM de la Chambre d'Agriculture de la Drôme**

Rassemble les informations essentielles pour les producteurs de PPAM. Vous trouverez le sommaire de la 5^{ème} édition et le bon de commande en annexe. Ce guide est mis à jour tous les deux ans.

- **Le guide pratique Qualité des PPAM**

Cet outil de référence pour les producteurs de PPAM a pour vocation de sensibiliser les différents acteurs à la démarche qualité, d'informer sur la réglementation en vigueur, de donner des conseils pratiques concernant son application dans les différentes étapes de vie d'un produit, mais aussi d'apporter des notions de management de la qualité dans un objectif d'amélioration continue. Vous trouverez le bon de commande en annexe.

- **Les chiffres et bilans sur la production de PPAM** en France et les notes de conjoncture éditées par FranceAgriMer sont disponibles sur le site <http://www.franceagrimer.fr/filiere-plantes-a-parfum-aromatiques-et-medicinales>

**OU PUIS-JE SUIVRE UNE FORMATION AGRICOLE SUR LES PPAM ET
 CONSTRUIRE MON PROJET ?**

Brevet Professionnel Responsable d'Exploitation Agricole (BPREA formation de niveau V) et Brevet Professionnel Agricole (BPA de niveau IV)		
<p>CFPPA de Nyons 2 avenue de Venterol BP 36 26111 Nyons (Drôme)</p>	<p>Contacts : Yann Smit Arnault Chevalier Tél : 04.75.26.65.90 Fax : 04.75.26.32.67 Mail : cfppa.nyons@educagri.fr Site internet : www.cfppa.nyons.educagri.fr</p>	<p>BPREA PPAM Formation diplômante permettant d'acquérir la capacité professionnelle (pour l'installation en agriculture) ou une qualification pour un emploi de salarié. Durée : 1250 H maximum Possibilité de réduire le parcours de formation par validation d'expérience professionnelle (VAE), passage de pré-acquis ou équivalence de diplôme. Formation conduite par Unités Capitalisables (UC), spécialisée dans les PPAM (production, cueillette, transformation, commercialisation), suivant les principes de l'agriculture biologique.</p>
<p>CFPPA de Montmorot 514, avenue Ed.Faure 39570 Montmorot (Jura)</p>	<p>Contact : Michel Guillemot Tél : 03.84.43.31.67 Fax : 03.84.31.37.73 Mail : cfppa.montmorot@educagri.fr Site internet : http://www.cfppamontmorot.fr</p>	<p>BPREA Agriculture Biologique et Diversification Diplôme d'état de niveau IV : maraîchage, PPAM, petits fruits.</p>
<p>CFPPA de Carmejane 04510 Le Chaffaut (Alpes de Haute Provence)</p>	<p>Contact : M. P. Quiniou Tél : 04.92.34.60.56 Fax : 04.92.34.69.50 Mail : cfppa.digne@educagri.fr Site internet : www.digne-carmejane.educagri.fr</p>	<p>BPREA maraîchage et plantes aromatiques et médicinales biologiques en formation continue (1 an) ou par apprentissage (2 ans). Possibilité de formation courte (1 semaine) « plantes aromatiques et médicinales en culture biologique » : dimensionnement de l'atelier, filière, réglementation, culture/cueillette, transformation, commercialisation, visites d'exploitations. Nombreuses possibilités de prise en charge (dif, cif, vivea, fasea...) Possibilité de formation/accompagnement sur 1 ou 2 semaines.</p>
<p>François Marty Formation continue Le Bourg 12200 Monteils (Aveyron)</p>	<p>Contact : Guillaume Marre Tél : 05.65.29.62.13 Fax : 05.65.29.64.92 E-mail : fmfc.monteils@cneap.fr</p>	<p>BPREA niveau IV option Produire des PPAM Durée : Formation en centre de 945 H (soit 27 semaines) et stage en entreprise de 350 H (soit 10 semaines). Contenu : étude de la filière PPAM, initiation à la botanique, étude et choix des espèces, protection phytosanitaire, fertilisation, irrigation, multiplication, récolte et cueillette des PPAM, matériel et machinisme, distillation, préparation galénique, commercialisation en circuit court.</p>

Certificat de spécialisation (CS)

<p>CFPPA de Nyons 2 avenue de Venterol BP 36 26111 Nyons (Drôme)</p>	<p>Contacts : Yann Smit Arnault Chevalier Tél : 04.75.26.65.90 Fax : 04.75.26.32.67 Mail : cfppa.nyons@educagri.fr Site internet : www.cfppa.nyons.educagri.fr</p>	<p>CS PPAM à usage artisanal Formation diplômante de niveau IV Durée : 560 H en centre + 480 H de stage en entreprise Conditions d'accès : être âgé de + 18 ans, être titulaire d'un diplôme de niveau IV en agriculture et avoir un projet professionnel dans la filière. Contenu : étude de la filière, connaissance des plantes, étude des techniques de production et de transformation, voyage d'études, stages pratiques.</p>
<p>CFPPA de Montmorot 514, avenue Ed.Faure 39570 Montmorot (Jura)</p>	<p>Contact : Mélanie Triboulet Tél : 03.84.87.20.02 Fax : 03.84.87.21.02 Mail : cfppa.montmorot@educagri.fr Site internet : http://www.cfppamontmorot.fr</p>	<p>CS PPAM en agrobiologie Formation de niveau IV Conduite des cultures en AB et transformation (séchage et transformation alimentaire) Durée : 560 H en centre + 420 H de stage en entreprise Contenu : organisation d'un système de production, techniques de production et cueillette, transformation.</p>
<p>CFPPA de Marmilhat BP 116 - 63370 Lempdes (Puy de Dôme)</p>	<p>Contact : Nathalie Natier Tél : 04.73.83.72.50 Mail : cfppa.marmilhat@educagri.fr Site internet : www.marmilhat.educagri.fr</p>	<p>CS PPAM à usage industriel ou artisanal Durée : 560 H en centre + 350 H de stage en entreprise Contenu : acquisition des capacités nécessaires à l'exercice du métier de producteur et/ou cueilleur de PPAM, connaissance de la filière et des techniques de transformation, valeurs nutritionnelles des PPAM</p>
<p>CFPPA du Gard Avenue Yves Cazeaux, 30230 Rodilhan (Gard)</p>	<p>Contact : Eva Alcaniz Tél : 04.66.20.33.09 Port : 07.75.21.16.87 : Mail : cfppa.nimes@educagri.fr eva.alcaniz@educagri.fr Site internet : www.epl.nimes.educagri.fr/le-cfppa</p>	<p>CS PPAM à usage artisanal ou industriel Formation diplômante de niveau IV Formation conduite par Unités Capitalisables (UC) Durée : 560 H en centre + 350 H de stage en entreprise Possibilité de proposer des parcours individualisés Conditions d'accès : être âgé de + 18 ans, être titulaire d'un diplôme de niveau IV en agriculture et avoir un projet professionnel dans la filière. Contenu : étude de la filière, connaissance des plantes, étude des techniques de production, de cueillette et de transformation suivant les principes de l'agriculture biologique et stages pratiques.</p>

UCAR = Unité capitalisable d'adaptation régionale, autrement dit un module de 40 à 60 H accessible aux participants BPA et BPREA d'une autre spécialisation.		
CFPPA de Nyons 2 avenue de Venterol BP 36 26111 Nyons (Drôme)	Contacts : Yann Smit Arnault Chevalier Tél : 04.75.26.65.90 Fax : 04.75.26.32.67 Mail : cfppa.nyons@educagri.fr Site internet : www.cfppa.nyons.educagri.fr	Ucar Distillation : techniques de distillation des PPAM, théorie et pratique. Ucar PPAM : production française, législation, transformation et commercialisation des PPAM. Ucar Transfo PPAM : principales méthodes et techniques de transformation des PPAM. Ucar Cueillette : Cueillette des plantes sauvages en milieu naturel.
CFPPA de Florac 2, place de l'Ancienne Gare 48400 Florac (Lozère)	Tél : 04.66.65.65.62 Fax : 04.66.65.65.61 Mail : cfppalozere@educagri.fr Site internet : www.eplealozere.fr	Transformer et cuisiner les plantes sauvages.
CFPPA de Montmorot 514, avenue Ed.Faure 39570 Montmorot (Jura)	Contact : Mélanie Triboulet Tél : 03.84.87.20.02 Fax : 03.84.87.21.02 Mail : cfppa.montmorot@educagri.fr Site internet : http://www.cfppamontmorot.fr	Ucar 1 : connaissance des plantes médicinales et aromatiques. Ucar 2 : transformation des PPAM. Ucar 3 : production d'huiles essentielles et eaux florales.
François Marty Formation continue Le Bourg 12200 Monteils (Aveyron)	Tél : 05.65.29.62.13 Fax : 05.65.29.64.92 E-mail : fmfc.monteils@cneap.fr	UCT J Conduite d'un atelier de production horticole (Hors arboriculture) 280h soit 8 semaines UCT Q Conduite d'un atelier de transformation des produits végétaux 70h soit 2 semaines UCARE PPAM Conduite d'un atelier de PPAM 35h soit 1 semaine UCARE PPAM Commercialisation des PPAM en circuit court 35h soit 1 semaine
CFPPA de Marmilhat BP 116 - 63370 Lempdes (Puy de Dôme)	Contact : Nathalie Natier Tél. : 04.73.83.72.50 Mail : cfppa.marmilhat@educagri.fr Site internet : www.marmilhat.educagri.fr	Ucar 1 : organiser un système de production de PPAM. Ucar 2 : choisir les techniques de production/cueillette adaptées aux objectifs et aux contraintes de l'exploitation dans le cahier des charges correspondant. Ucar 3 : choisir les techniques adaptées à la transformation, au conditionnement et au stockage, dans le respect du cahier des charges correspondant. Ucar 4 : mettre en œuvre les activités de production, de cueillette et de transformation, dans le cahier des charges correspondant.

<p>MFR Chauvigny 47, route de Montmorillon 86300 Chauvigny (Vienne)</p>	<p>Tél : 05.49.56.07.04 Fax : 05.49.56.37.22 Site internet : http://www.mfr-chauvigny.com</p>	<p>Ucar : production de plantes médicinales et aromatiques en AB. Durée : 105 H Objectif : Fournir les connaissances et informations nécessaires à toute personne installée ou en projet d'installation, pour la mise en place d'un atelier de culture et vente de plantes aromatiques et/ou médicinales.</p> <p>Formation : transformation des plantes médicinales et aromatiques en AB. Durée : 70 H Objectif : permettre à tout porteur de projet dans le domaine de la production et de la vente de plantes aromatiques et/ou médicinales d'identifier les modes de transformation possibles, élaborer des produits à partir de plantes, en maîtrisant la méthodologie, cerner la réglementation et la législation concernant la transformation et la vente de produits transformés à partir de plantes aromatiques et/ou médicinales.</p>
--	---	--

Les CFPPA proposent en complément de nombreux modules de formation (ex. transformation des PPAM comestibles, cueillette, distillation...), se renseigner directement auprès de l'organisme concerné.

FranceAgriMer a effectué un recensement de toutes les formations existantes ayant trait aux PPAM en 2017, y compris la transformation des PPAM pour l'herboristerie, la parfumerie et cosmétique ou la teinture, l'ethnobotanique et les cours disponibles en ligne. Renseignements auprès d'Alix Courivaud au 04.92.79.34.46.

- **Formations Iteipmai**

L'Iteipmai propose des formations à la demande.

Exemples de formations déjà réalisées : produire en PPAM Bio, bonnes pratiques/qualité des PPAM, analyses sur PPAM...

Des sessions Vivéa peuvent être organisées dans votre région, selon vos besoins, auprès de groupes déjà constitués (8 à 10 personnes minimum).

Pour plus d'informations, consultez le site internet de l'Iteipmai : <http://www.iteipmai.fr>

Contact : Bruno Gaudin : bruno.gaudin@iteipmai.fr / 02.41.30.30.79

- **Formations CRIEPPAM**

Le CRIEPPAM propose des formations spécifiques à la production d'huiles essentielles : distillation, réglementation dans les distilleries, réglementation et étiquetage des huiles essentielles... et également au séchage des PPAM.

Contact : Sophie Labrousse : 04.92.87.70.52.

- **Formations Chambre d'Agriculture de la Drôme**

La Chambre d'Agriculture de la Drôme organise chaque année des formations sur la production des PPAM et PPAM Bio (ex. Les facteurs de réussite d'une installation en PPAM).

Pour plus d'informations, consultez le site internet de la CA 26 :

<http://rhone-alpes.synagri.com/synagri/synagri.nsf/pages/catalogue-prestations-26?OpenDocument&filtre=presta>.

- **Formabio**

CFPPA RENNES Le RHEU - Route de Cintré - BP 55124 35651 LE RHEU CEDEX - Tél. : 02.99.60.87.77 Fax : 02.99.60.80.69 – Mail : cfppa.le-rheu@educagri.fr
Site internet : <http://www.formation-continue.theodore-monod.educagri.fr/>

Ce centre recense toutes les formations qui ont trait à la production en agriculture biologique, toutes filières agricoles confondues. Envoi du listing des formations sur demande.

- **Sessions de stage Vivéa**

Contactez les chambres d'agriculture départementales et les associations départementales ou régionales de la Bio.

QUELLES DEMARCHES POUR M'INSTALLER EN TANT QUE PRODUCTEUR DE PPAM ?

<p>J'ai déjà une exploitation, je sais où je vais m'installer :</p>	<p>Je n'ai pas d'exploitation, j'en cherche une :</p>
<p>Le Point Accueil Installation est un organisme destiné à informer et conseiller tous les candidats à l'installation. Contactez-le en priorité.</p> <p>Liste des Point Accueil Installation : http://www.deveniragriculteur.fr/devenir-agriculteur/des-interlocuteurs-a-mon-ecoute.html</p> <p>Réseau des chambres d'agriculture : http://www.chambres-agriculture.fr</p>	<p>Obtenez toutes les informations nécessaires : http://www.deveniragriculteur.fr/devenir-agriculteur.html</p> <p>Contactez la SAFER du département où vous souhaitez vous installer : www.safer.fr</p> <p>Contactez le Point Accueil Installation de votre département : http://www.deveniragriculteur.fr/devenir-agriculteur/des-interlocuteurs-a-mon-ecoute.html</p> <p>Cherchez une exploitation : http://www.repertoireinstallation.com/</p>

Détenteur d'une formation agricole, pour obtenir des aides nationales et régionales à l'installation, vous devez obligatoirement réaliser :

- **un Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP)** : parcours pouvant comprendre des stages en exploitation ou en entreprise, des formations, un stage collectif, adapté en fonction de vos expériences et compétences.
- **une étude de faisabilité** de votre projet qui permettra de préciser ses conditions de viabilité et de vivabilité, le montage financier adéquat, les réglementations à respecter, les démarches administratives à faire, et de bénéficier d'un accompagnement technique.

Le Point Accueil Installation vous renseignera sur les démarches à suivre.

QUELLES DEMARCHES SPECIFIQUES POUR FAIRE DES PPAM BIO ?

- **Etape 1 :**

Réfléchir à la conversion bio et mesurer l'impact des modifications à effectuer (motivation, techniques, économiques, temps de travail, valorisation des produits,).
 Vous pouvez vous faire accompagner par la Chambre d'Agriculture (<http://www.chambres-agriculture.fr>) ou le Syndicat Bio (www.fnab.org) de votre département d'installation.

- **Etape 2 :**

Une fois que votre décision est prise et que vous avez choisi les ateliers qui seront engagés en Bio, il faut :

- **Contact**er les **Organismes de Contrôle** et leur demander un devis.
- **Avertir les acteurs** de votre filière (coopérative, ...) de votre engagement dans cette démarche de qualité.

- **Etape 3 :**

Choisir un Organisme Certificateur (OC) et **signer un contrat** (la date de signature de ce contrat sera la date de début de conversion).

<p>Agrocert 6, rue Georges Bizet - 47200 MARMANDE Tél. 05.53.20.35.49 Mail : agrocert@agrocert.fr Identifiant : FR-BIO-07</p>	<p>Bureau Alpes Contrôles 3, Impasse des Prairies 74940 ANNECY-LE-VIEUX Tél. : 04 50 64 99 56 Mail : mdubuc@alpes-contrôles.fr www.alpes-contrôles.fr Identifiant : FR-BIO-15</p>
<p>Bureau Veritas ZA de Champgrand BP 68 - 26 270 LORIOLE Tél. : 04.75.61.13.01 www.qualite-france.com Identifiant : FR-BIO-10</p>	<p>Certipaq/Aclave 52 avenue des Iles - 74994 ANNECY CEDEX 09 Tel : 02.51.05.41.32 bio@certipaq.com www.certipaq.com Identifiant : FR-BIO-09</p>
<p>Certis Immeuble le Millepertuis - Les Landes d'Apigné 35650 LE RHEU 02.99.60.82.82 certis@certis.com.fr Identifiant : FR-BIO-13</p>	<p>CERTISUD 70, avenue Louis Sallenave - 64000 PAU Tél. : 05 59 02 35 52 Mail: certisud@wanadoo.fr Identifiant : FR-BIO-12</p>
<p>Ecocert La Motte BP 47 - 32600 L'ISLE JOURDAIN Tél : 05.62.07.34.24 - Fax : 05.62.07.11.67 Mail : info@ecocert.fr www.ecocert.fr Identifiant : FR-BIO-01</p>	<p>QualiSud 15 avenue de l'Océan - 40500 SAINT-SEVER Tél : 06.30.95.61.17 Mail : contact@qualisud.fr www.qualisud.fr Identifiant : FR-BIO-16</p>
<p>SGS ICS 91 avenue Aristide Briand - 94237 CACHAN Tél. : 01.41.24.89.51 www.fr.sgs.com Identifiant : FR-BIO-11</p>	

- **Etape 4 :**

Demander et remplir une **notification de producteur bio** auprès de l'Agence Bio à Paris (Tél : 01.48.70.48.42, site internet : <http://www.agencebio.org/notifier-son-activite-en-agriculture-biologique>). Elle doit être faite au nom du bénéficiaire du contrat d'aide à la conversion bio. En cas d'absence de notification, la certification et les aides ne seront pas accordées.

Cette notification est désormais permanente et ne devra être mise à jour qu'en cas de changement (changement d'organisme de certification, évolution des productions...).

- **Etape 5 :**

S'engager auprès d'un OC.

- Date de début d'engagement :
La date de signature du contrat correspond à la date de début de conversion (si la notification auprès de l'agence bio est antérieure à cette date).
- Coût de la prestation :
Il varie en fonction de la surface, des productions, du nombre de produits à contrôler, de la présence d'une activité de transformation, de la mixité sur la ferme. Prix moyen : 400 à 1 000 € HT
- Les contrôles

Au minimum un contrôle annuel, sur l'ensemble de la ferme et sur rendez-vous, complété par des contrôles inopinés.

- **Etape 6 :**

Faire une demande d'aide à la conversion.

Vous pouvez bénéficier de plusieurs types d'aides. Il faut cibler celle qui correspond le mieux à votre projet.

- Aide à la conversion Bio : SAB C auprès de la DDT (documents complétant le dossier PAC tel que les perspectives de débouchés), avant le 15 mai 2013
- Aide au maintien Bio : SAB M, auprès de la DDT à déposer avant le 15 mai 2013
- Aide à la certification : auprès de votre Région
- Crédit d'impôt : auprès des centres des impôts
- Aide à l'investissement matériel spécifique Bio : auprès de la DDT.

Démarche conseillée :

Contactez les organismes spécialisés en agriculture biologique de votre département : Chambre d'agriculture, Civam, Gab... Ils ont une vision précise de la situation de l'agriculture biologique locale, peuvent apporter un conseil technique, organisent souvent des formations type stages Vivéa, animent des groupes de travail sur des opérations de promotion et de mise en marché des produits.

Hormis dans certains départements où les PPAM sont bien développées (Drôme, Alpes de Haute Provence...), ces organismes sont rarement en mesure de diffuser des informations sur les PPAM en agriculture biologique. Vous pouvez dans ce cas vous adresser aux organismes de la filière présentés en première page de ce guide.

COMMENT RAISONNER SA PRODUCTION DE PPAM ?

Gérer la maîtrise technique de nouvelles cultures, la transformation de la plante (séchage, distillation) et sa commercialisation, est souvent lourd et difficile à assurer simultanément au démarrage de l'activité.

Il peut être plus confortable d'adhérer à un groupement de producteurs qui commercialise collectivement la production et propose des services aux adhérents (appui technique, matériel de transformation collectif). Voir également le guide édité par le CPPARM « Création d'un groupement de producteurs ».

La liste non exhaustive des structures de production collectives de PPAM recensées en France est disponible en annexe.

COMMENT PRODUIRE ET A QUEL PRIX ?

L'iteipmai propose des fiches techniques par plante présentant une synthèse actualisée des données essentielles sur leur pratique culturale, l'information de référence nationale : généralités (dénomination, description botanique, constituants principaux, usages, quelques données économiques), techniques de production (variétés, installation, entretien, récolte, rendements, ...). Des fiches sur le compostage, le désherbage... sont également disponibles.

Vous trouverez la liste de ces documents dans la rubrique « Nos publications » du site internet de l'iteipmai :

http://www.iteipmai.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=57&Itemid=48

Un bon de commande de ces fiches est disponible en annexe de ce guide.

La Chambre d'Agriculture de la Drôme publie tous les deux ans le Guide PPAM regroupant de nombreuses informations techniques, économiques et réglementaires dont vous trouverez le bon de commande en annexe de ce guide.

La Chambre d'Agriculture Rhône-Alpes met également à disposition des fiches technico-économique (lavande, lavandin, suage sclérée, thym, sarriette et romarin), disponibles à l'adresse suivante: <http://rhone-alpes.synagri.com/portail/fiches-technico-economiques-ab> (Fiches 7, 15, 22, 51, 52, 53. Aller en bas de la page et cliquer sur les rectangles « consulter doc... »).

COMMENT TRANSFORMER LES PPAM ?

La production des PPAM pour de la vente en frais est essentiellement limitée à la vente directe des plantes aromatiques et à l'approvisionnement des laboratoires homéopathiques.

Dans la plupart des cas le projet d'installation ou de développement d'un atelier de PPAM doit inclure la mise en place d'un atelier de transformation : séchage ou distillation pour la production d'huiles essentielles.

Si vous souhaitez des renseignements sur la transformation des PPAM, notamment pour le séchage ou la distillation, contactez le CRIEPPAM.

QUELS SONT LES CAHIERS DES CHARGES SPECIFIQUES A LA PRODUCTION DES PPAM BIO ?

Produire des PPAM en agriculture biologique implique le respect du règlement européen 834/2007, relatif à l'agriculture biologique. Il existe en plus de ce règlement officiel, des cahiers des charges de marques privées qui précisent de façon spécifique les modes de production des PPAM Bio :

- Cahier des charges Simples : spécifique à la production des PPAM biologiques en zones de montagne,
- Cahier des charges Bio Solidaire de l'association Bio Partenaire,
- Cahier des charges Nature et Progrès,
- Cahier des charges Déméter pour la production en biodynamie.

OU VENDRE LES PPAM ?

C'est l'un des premiers points sur lequel il faut réfléchir dans un projet de développement des PPAM. Il existe trois options :

- La vente directe au consommateur final : il existe actuellement deux décrets qui réglementent la vente des plantes médicinales et la vente des huiles essentielles :
 - Le décret 2008.841 du 22 Aout 2008 relatif à la vente au public des plantes médicinales inscrites à la pharmacopée et modifiant l'article D4211-11 du code de la santé publique.
 - Le décret n° 2007-1198 du 3 Août 2007 modifiant l'article D4211-13 du code de la santé publique relatif à la liste des huiles essentielles dont la vente au public est réservée aux pharmaciens.
- La vente à des grossistes ou laboratoires.
- La vente via un groupement de producteurs.

ANNEXE 1 : STRUCTURES DE PRODUCTION PPAM COLLECTIVES RECENSEES EN FRANCE

Groupements de producteurs (liste non exhaustive)

Région	Nom de la structure	Nom du contact	Adresse	Tél	Fax	E-mail	Site Internet ou descriptif de l'activité
AUVERGNE RHONE- ALPES	GIE PAM Ardèche	Vincent DESCHANDOL	La Chaze 07600 VALS LES BAINS	04.75.94.00.25			
	SICA Viva Plantes (OP)		La Tourette - 07200 MERCUER	04.75.93.87.71	04.75.93.87.23	viva-plantes07@wanadoo.fr	Plantes médicinales
	Coop. des Plantes aromatiques du Diois (OP)	David VIEUX Florence PITIOT	Les Marcellons 26340 VERCHENY	04.75.21.65.35	04.75.21.65.15	pamdiois@club-internet.fr	Plantes aromatiques, médicinales et huiles essentielles
	Grouparome	Jacky TOURRE	Hameau Tarendol 26110 BELLECOMBE	04.75.27.33.91	04.75.27.33.91		Huiles essentielles
	SICA BioPlantes (OP)	Claire CHASTAN Eric CHAUVIN	Les peupliers - Lozeron 26400 GIGORS ET LOZERON	04.75.42.44.68 06.71.78.72.45 06.81.35.22.38	04.75.42.65.27	clairechastan@orange.fr earl.carisse@wanadoo.fr	Plantes aromatiques, médicinales et huiles essentielles
	Coop. France Lavande (OP)	Eliane BRES Vincent CLARY	La Grange des Meuniers 26170 MONTGUERS	04.75.28.01.22	04.75.28.63.60	contact@france-lavande.com	www.france-lavande.com Plantes aromatiques et huiles essentielles
	Les aromatiques provençales		Route de Grignan – 26290 LES GRANGES GONTARDES	04.75.98.55.78			
	SICARAPPAM (OP)	William MAROTTE	2, place des Batailles 63260 AUBIAT	04.73.97.28.33	04.73.97.29.09	contact@sicarappam.com	www.sicarappam.com Plantes médicinales, aromatiques
	Syndicat AuverBioArôme	Stéphane SALLE Bernard JAFFEUX	Rue Sous le Village 63200 PESSAT VILLENEUVE	04.71.76.13.81 04.73.63.13.22 06.15.07.10.77	04.73.63.13.22	steph.salle.helpac@orange.fr auverbioarome@laposte.net	Plantes à parfum, aromatiques
	Coop. Plantes de Pays (OP)	Bernard PREVAULT	5 rue des Batailles 63260 AUBIAT	04.73.97.60.58	04.73.97.60.58	coop.plantesdepays@orange.fr	www.plantesdepays.fr Plantes médicinales
	Syndicat des producteurs de PPAM des 2 Savoie	Benoît CLAUDE	Chez Philippe DURAND - Chef lieu - 73340 LE NOYER	09.79.20.85.45	09.79.20.85.45	sanglierphilosophe@wanadoo.fr	Plantes médicinales et aromatiques, produits transformés
BOURGOGNE	Socofruits Bourgogne (OP)	Florent BAILLARD	1 impasse des Gillées 21190 MERCEUIL	03.80.21.47.88	03.80.26.86.48	florent.baillard@wanadoo.fr	Bourgeons de cassis
	Coop. Les Coteaux Bourguignons (OP)	Claire LORTON	15 rue des blés – 21700 NUITS SAINT GEORGES	03.80.61.14.54		coteauxbourguignons@orange.fr	Bourgeons de cassis

Région	Nom de la structure	Nom du contact	Adresse	Tél	Fax	E-mail	Site Internet ou descriptif de l'activité
CORSE	Syndicat des producteurs de PPAM Corse	Jean-Pierre CAUX (Président) Valentin Marie (CIVAM Bio)	U Salvadoraghiu - 20117 OCANA	06.72.89.45.34 06.14.26.82.88		corsicapam@aol.com valentin.marie.bio@gmail.com	Huiles essentielles
LANGUEDOC-ROUSSILLON	GIE Plante Infuse	Claire MOUCOT	Zone Artisanale - 48110 ST CROIX VALLEE FRANCAISE	04.66.44.08.16		planteinfuse@free.fr	www.planteinfuse.net
	Bio Garrigues Méditerranée	Vincent CHAMPENOIS Julie PERRIN	Immeuble Beauvallon, 97 rue Grieg - 30900 NIMES	04.15.09.82.74		j.perrin@biogard.fr	Plantes aromatiques, lavande
	Distillerie de Murviel-lès-Béziers	Lise CARBONNE	19 av Edouard Bonnafé 34490 MURVIEL LES BEZIERS	04.67.37.85.14 06.07.65.34.69	04.67.37.85.14	distillerie.murviel@orange.fr	Plantes aromatiques et huiles essentielles
	SICA Biotope (OP)	Vicki GERBRANDA	Village Actif 30460 SOUDORGUES	04.66.85.44.59	04.66.85.26.57	biotope@biotope-fr.com	Plantes médicinales et aromatiques, produits transformés
NORMANDIE	Normandie Arômes		37 rue de la Libération – 27220 ST ANDRE DE L'EURE	02.32.32.70.73			
NOUVELLE AQUITAINE	GIE BioloPAM 17	Didier DORIN	1 chemin des Palombes 17220 SAINTE SOULLE	05.46.37.63.55	05.46.37.63.55	didier.dorin@orange.fr	Plantes aromatiques et médicinales
PAYS DE LA LOIRE	Coop. Anjou Plantes (OP)	Nicolas PERDRIAU	Les Fresches – Route de Jallais 49120 ST LEZIN	02.41.46.66.97		anjou-plantes@anjou-plantes.fr	www.anjou-plantes.fr Plantes médicinales, huiles essentielles
	PPAM Bio d'Anjou	Denis DELAUNAY	Monbuisson 49120 CHEMILLE	02.72.62.51.95		denisetclaudine.delaunay@sfr.fr	Camomille romaine, menthe, cassis, vigne rouge. Huiles essentielles
PROVENCE ALPES-COTE-D'AZUR	SCA3P (OP)	Michel KRAUSZ	Le Vignaou 04150 SIMIANE LA ROTONDE	04.92.75.93.12	04.92.75.91.91	mk@sca3p.fr	www.sca3p.com Huiles essentielles
	APHEPH	Christophe ROUVIER	66 bvd Gassendi – BP 117 04000 DIGNE LES BAINS	04.92.30.57.68		rouvier.cr@gmail.com	Plantes aromatiques
	Coop. Lavandes des Alpes		16 place des aires – BP 60 – 05300 LARAGNE	04.92.65.05.28			Plantes à parfum
	Les Fleurs d'Exception du Pays de Grasse	Geneviève JUGE	57 avenue Pierre Sénard 06130 GRASSE	04.92.42.34.08	04.92.42.34.01	genevieve.juge@fleur-exception-grasse.com	www.fleurs-exception-grasse.com Plantes à parfum
	Coop. Nérolium		12 avenue G. Clémenceau – 06220 VALLAURIS	04.93.64.27.54			
	Les Aromates de Provence	Luc JUSTAMON	926 Chemin des Vertus, CD 12 13 530 TRETTS	04.42.61.52.38	04.42.61.31.13	contact@lesaromatesdeprovence.net	www.lesaromatesdeprovence.fr Plantes aromatiques
	Coop. Parfum Provence Ventoux (OP)	Bernard GRANET Edwige PREHAUT	Route de Saint Trinit - 84390 SAULT	04.90.64.17.06	04.90.64.17.07	contact@parfums-provence-ventoux.fr	Plantes aromatiques, médicinales et huiles essentielles

Autres organisations

Nom de la structure	Nom du contact	Adresse	Téléphone	E-mail	Site internet ou descriptif de l'activité
Syndicat SIMPLES (syndicat des producteurs de PPAM BIO en zone de montagne)	Sylvain TURINA (secrétaire)	Chemin des Genestons 26110 NYONS	06.62.50.24.80	secretariat@syndicat-simples.org	<i>www.syndicat-simples.org</i> SIMPLES regroupe depuis 25 ans une centaine de producteurs-cueilleurs de plantes des massifs montagneux de France et de Suisse. SIMPLES représente une gamme d'environ 160 espèces aromatiques, médicinales, tinctoriales, sèches en tisanes, aromates, sels, vinaigres, cosmétiques, huiles essentielles et hydrolats produits selon un cahier des charges très rigoureux qui garantit une éthique et une qualité de haut niveau.
AFC (Association Française des professionnels de la Cueillette des plantes sauvages)		Route de Nemours – 91490 MILLY LA FORET	05.33.00.98.25		<i>www.cueillettes-pro.org</i>
ADéPAM	Suzelle VERANT	1 place de la république - 91490 MILLY LA FORET	01.64.98.83.77		Association pour le développement des Plantes aromatiques et médicinales à Milly la Forêt

ANNEXE 2 : LISTE DES PRINCIPAUX ORGANISMES DE LA FILIERE PPAM

Nom de la structure	Adresse	Téléphone	E-mail	Site internet
AIHP (Association interprofessionnelle des herbes de Provence)	Les Quintrands - Route de Volx 04100 MANOSQUE	04.92.72.32.83		www.herbes-de-provence.org
APAL (Association des producteurs d'huile essentielle de Lavande AOC de Haute Provence)	Route de St Christol 84390 SAULT			www.lavande-provence-aoc.com
CIHEF (Comité interprofessionnel des Huiles essentielles françaises)	Les Quintrands - Route de Volx 04100 MANOSQUE	04.92.87.38.09	contact@cihef.org	www.cihef.org
CPPARM (Comité des Plantes à parfum, Aromatiques et Médicinales)	Les Quintrands - Route de Volx 04100 MANOSQUE	04.92.72.47.62	contact@cpparm.org	www.cpparm.org
CRIEPPAM (Centre Régionalisé Interprofessionnel d'Expérimentation en Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales du Sud-Est Méditerranéen)	Les Quintrands - Route de Volx 04100 MANOSQUE	04.92.87.70.52	contact@crieppam.fr	www.crieppam.fr
Chambre départementale d'Agriculture de la Drôme	95 avenue Georges Brassens - CS 30418 - 26504 BOURG LES VALENCE CEDEX	04.75.82.40.00		http://rhone-alpes.synagri.com
CNPMAI (Conservatoire National des Plantes Médicinales, Aromatiques et Industrielles)	Route de Nemours - BP 38 91490 MILLY-LA-FORET	01.64.98.33.77		www.cnpmai.net
FranceAgriMer	25 bvd du Maréchal Foch – BP 8 04130 VOLX	04.92.79.34.46		www.franceagrimer.fr/filiere-plantes-a-parfum-aromatiques-et-medicinales
Iteipmai (Institut Technique Interprofessionnel des Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales)	(siège) BP09 Melay 49120 CHEMILLE MELAY	02.41.30.30.79		www.iteipmai.fr
	(station sud est) Domaine de la Vesc 26740 MONTBOUCHER SUR JABRON	04.75.91.81.46		www.iteipmai.fr
Phytolia (association interprofessionnelle de la filière de plantes de beauté, santé et bien-être)	9 rue André Brouard - CS 70510 49 105 ANGERS CEDEX 2	02.41.18.60.56	phytolia@pl.chambagri.fr	www.phytolia.plantes-sante-beaute-bien-etre.fr
PPAM de France (syndicat des producteurs de PPAM en France)	Les Quintrands - Route de Volx 04100 MANOSQUE	04.92.87.25.18	contact@ppamdefrance.com	www.ppamdefrance.com

ANNEXE 3 : BON DE COMMANDE HERBABIO

BON DE COMMANDE POUR UN ABONNEMENT DE 4 NUMEROS A L'HERBABIO

A renvoyer au CPPARM par fax, mail ou courrier

Nom de l'exploitant / de la structure :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

Fax :

E-mail :



TARIFS	
Individuels	16 €
(1) Groupements de Producteurs, GIE, ...etc.	
De 0 à 10 producteurs	80 €
De 10 à 20 producteurs	120 €
Pour 20 producteurs et plus	160 €
Organismes professionnels, Centre de formation, Société...	30 €

Dans le cas d'un Groupement de producteurs, GIE... : préciser nom et adresse des producteurs adhérents à qui envoyer le bulletin.

Nom - Prénom	Adresse	Code Postal	Ville

Je soussigné(e), _____, Particulier, Président(e) ou Responsable de la structure _____ (rayer la mention inutile), souhaite que les producteurs adhérents désignés ci-dessus soient destinataires des 4 prochains bulletins d'Herbabio. A cette fin, je vous joins un chèque libellé à l'ordre du CEPPARM d'un montant de (1) : _____ €.

HerbaBio ne sera envoyé qu'à réception du paiement.

Fait à _____, le _____
 Signature :

ANNEXE 4 : BON DE COMMANDE GUIDE PRATIQUE QUALITE DES PPAM

BON DE COMMANDE « GUIDE PRATIQUE QUALITE DES PPAM » EDITION 2017

A renvoyer au CPPARM par fax, mail ou courrier

Nom de l'exploitant / de la structure :

Adresse :

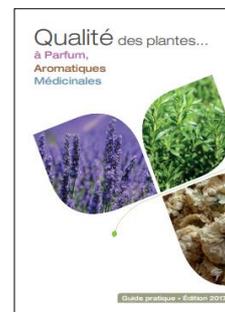
Code Postal :

Ville :

Téléphone :

Fax :

E-mail :



Dans le cas d'une commande groupée (Groupement de Producteurs, GIE, coopérative...etc.) : indiquer nom et adresse des producteurs adhérents à qui envoyer le guide dans le tableau ci-dessous.

Nom - Prénom	Adresse	Code Postal	Ville

Les frais de port pour l'envoi du Guide pratique Qualité des PPAM s'élèvent à **3,90€ TTC pour un seul exemplaire et à 5,00€ TTC pour deux exemplaires**. Pour des quantités supérieures, merci de nous contacter.

Je soussigné(e), _____, Particulier, Président(e) ou Responsable de la structure _____ (rayer la mention inutile), souhaite commander _____ exemplaire(s) du « **Guide pratique Qualité des PPAM** » **Edition 2017 au prix unitaire de 30 euros TTC** (frais de port en sus).

A cette fin, je vous joins un chèque libellé à l'ordre du CPPARM d'un montant de : _____ € (montant total frais de port inclus).

L'envoi du/des guide(s) ne sera effectué qu'à réception du paiement.

Fait à _____, le _____
 Signature :

Guide Plantes à Parfum Aromatiques et Médicinales

5^{ème} Édition

*Le document de référence de
la filière PPAM pour la
production conventionnelle
& biologique*



Un guide complet de + **300 pages** comprenant :

- des actualités techniques, réglementaires et filière
- les démarches pour s'installer ou se diversifier
- des infos pour produire et transformer
- des résultats d'expérimentation
- des témoignages d'acheteurs, de groupes de producteurs, de pépiniéristes
- des fiches techniques de culture
- un annuaire de contact.

→ Retrouvez un extrait sur le site Internet de la Chambre d'Agriculture de la Drôme

→ Ce guide est gratuit pour tous les producteurs PPAM de la Région Auvergne Rhône-Alpes (voir site internet Chambre Agriculture de la Drôme)



ANNEXE 6 : CATALOGUE PHYTO

iteipmai

LE CATALOGUE DES PRODUITS PHYTOSANITAIRE HOMOLOGUÉS SUR PLANTES AROMATIQUES, MÉDICINALES ET À PARFUM

Un catalogue complet d'une centaine de pages, sur l'ensemble des PPAM cultivées en France : 142 espèces !
Tous les produits homologués en agriculture conventionnelle et en agriculture biologique.

Cette nouvelle version du catalogue comprend plusieurs rubriques :

- les herbicides, les fongicides, les insecticides
- les notices des produits
- Les LMR
- des informations sur l'homologation
- des informations sur les bonnes pratiques de traitement .

Vous y retrouverez également les rubriques d'informations extraites du site Internet homologation de l'iteipmai.

- Des informations à jour : une mise à jour des produits homologués est faite régulièrement (au minimum 1 fois par an).

CATALOGUE DES PRODUITS
PHYTOSANITAIRES HOMOLOGUES
SUR PLANTES AROMATIQUES,
MÉDICINALES ET A PARFUM

iteipmai

Institut technique interprofessionnel des plantes à parfum médicinales et aromatiques

BP9008 – Melay – 49120 CHEMILLE (FRANCE)
Tél. 02 41 30 30 79 – Fax 02 41 30 59 46 – iteipmai@iteipmai.fr – www.iteipmai.fr

ANNEXE 7 : BONS DE COMMANDE GUIDE PPAM ET CATALOGUE PHYTO



BON DE COMMANDE

La Chambre d'Agriculture de la Drôme et l'ITEIPMAI (Institut Technique Interprofessionnel des Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales) s'associent pour vous faire bénéficier d'une offre complète et à un tarif très avantageux comprenant :

- le « **Guide Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales** » 5^{ème} Édition, édité par la **Chambre d'Agriculture de la Drôme**.
- et le **catalogue phytosanitaire des produits homologués sur les PPAM, en conventionnel et en Agriculture Biologique**, édité par l'ITEIPMAI.

N° des offres	Offres	Tarif à l'unité (€ TTC)	Tarif à l'unité (€ TTC) à partir de 10 exemplaires commandés ⁽²⁾
1	Offre complète (Hors Région Auvergne Rhône-Alpes) : Guide PPAM 5^{ème} Édition + catalogue phytosanitaire + abonnement gratuit à la Newsletter « Actu PPAM » ⁽³⁾ (taux de TVA 20%)	81,60 € <input type="checkbox"/>	46,63 € <input type="checkbox"/>
2	Offre complète (Région Auvergne Rhône-Alpes) : Guide PPAM 5^{ème} Édition + catalogue phytosanitaire + abonnement gratuit à la Newsletter « Actu PPAM » ⁽³⁾ (taux de TVA 20%)	48,00 € <input type="checkbox"/> ⁽¹⁾	X
3	Guide PPAM 5^{ème} Édition seul (Hors Région Rhône-alpes) (taux de TVA 5,5%)	51 € <input type="checkbox"/>	31 € <input type="checkbox"/>

(1) Cas particulier : la diffusion du Guide PPAM 5^{ème} édition se fera gratuitement **en région Auvergne Rhône-Alpes** pour les producteurs et structures de la filière PPAM. L'offre groupée est toutefois proposée de la même manière que dans le cas des ventes pour les autres régions, au tarif de 40€ HT soit 48€ TTC (20 % de TVA) afin que les producteurs et structure PPAM de la Région Auvergne Rhône-Alpes puissent bénéficier d'un tarif préférentiel pour le Catalogue des produits phytosanitaires édité par l'ITEIPMAI.

(2) Commande groupée par une structure avec facturation unique. Tarif valable également pour les exemplaires supplémentaires

(3) La Newsletter « Actu PPAM » est envoyée par mail au gré des actualités des homologations sur PPAM.

NB : Le catalogue des produits phytosanitaires homologués sur PPAM peut être acheté seul au tarif de 60€ TTC (50€ HT). Pour cela contactez l'ITEIPMAI : 02.41.30.30.79 – iteipmai@iteipmai.fr

N° de l'offre	Tarif unitaire*	Nombre d'exemplaires	Total (€)

**Pour toute question, merci de contactez
 la Chambre d'Agriculture de la Drôme au 04 27 24 01 53
 ou par mail : sst@drome.chambagri.fr**

Total de la commande (€)

ANNEXE 8 : BON DE COMMANDE PUBLICATIONS ITEIPMAI

BON DE COMMANDE PUBLICATIONS
à adresser avec votre règlement à iteipmai - BP 80009 - Melay - F 49120 CHEMILLÉ

NOM, Société ou organisme _____
Adresse _____
Code postal _____ Ville _____
Tél. _____ Pays _____
Fax _____ e-mail _____

NON ADHERENT ITEIPMAI

Frais port inclus

Règlement à joindre impérativement à la commande :
chèque, mandat (rayer la mention inutile)

Domiciliation bancaire :
Crédit Mutuel - F 49120 CHEMILLÉ
n° 10278 39416 00021010001 55

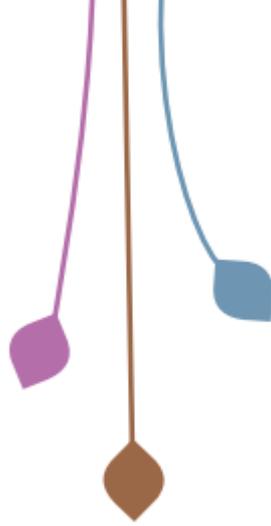
CE et Étranger : BIC CMCIFR2AANG
IBAN : FR76 1027 8394 1600 0210 1000 155

Rappel : frais transfert paiement à votre charge à indiquer à votre banque

Date :
Signature :

	TARIF EN € TTC			
	Cité	France	CE	Autres pays
Fiches techniques (unité)				
<i>Nouvelles éditions (de 2006 à 2011)</i>		15,55	18,00	20,00
<input type="checkbox"/> Aneth <input type="checkbox"/> Angélique <input type="checkbox"/> Basilic <input type="checkbox"/> Camomille <input type="checkbox"/> Coriandre <input type="checkbox"/> Estragon <input type="checkbox"/> Fenouil doux <input type="checkbox"/> Mérisse <input type="checkbox"/> Menthe poivrée <input type="checkbox"/> Origan <input type="checkbox"/> Persil <input type="checkbox"/> Romarin <input type="checkbox"/> Sariette vivace <input type="checkbox"/> Thym <input type="checkbox"/> Valériane				
<i>Autres (éditions de 1992 à 1996)</i>		15,55	18,00	20,00
<input type="checkbox"/> Anis vert <input type="checkbox"/> Ballote féfide <input type="checkbox"/> Bardane <input type="checkbox"/> Bleuet <input type="checkbox"/> Bourache <input type="checkbox"/> Carvi <input type="checkbox"/> Cerfeuil <input type="checkbox"/> Chardon Marie <input type="checkbox"/> Ciboule <input type="checkbox"/> Ciboulette <input type="checkbox"/> Échinacée <input type="checkbox"/> Ficaire <input type="checkbox"/> Hysope <input type="checkbox"/> Livèche <input type="checkbox"/> Marjolaine <input type="checkbox"/> Matricaire <input type="checkbox"/> Millepertuis <input type="checkbox"/> Oseille <input type="checkbox"/> Petite absinthe <input type="checkbox"/> Pioselle <input type="checkbox"/> Pissenlit <input type="checkbox"/> Régisse <input type="checkbox"/> Reine des prés <input type="checkbox"/> Rue <input type="checkbox"/> Safran <input type="checkbox"/> Sariette annuelle <input type="checkbox"/> Sauge officinale <input type="checkbox"/> Sauge solarée <input type="checkbox"/> Soudi <input type="checkbox"/> Verveine				
Repageurs et auxiliaires de PA du Sud-Est de la France		19,14	20,00	24,00
Utilisation des plantes médicinales et aromatiques en alimentation animale		95,88	98,00	120,00
Séchage des principes à la définition de votre installation		89,72	84,00	106,00
Fiches technique bio		10,17	13,50	17,00
<input type="checkbox"/> Anis vert <input type="checkbox"/> Cassissier <input type="checkbox"/> Fenouil doux <input type="checkbox"/> Lavande <input type="checkbox"/> Mauve <input type="checkbox"/> Mérisse <input type="checkbox"/> Menthe poivrée <input type="checkbox"/> Millepertuis <input type="checkbox"/> Reine des prés <input type="checkbox"/> Sauge officinale <input type="checkbox"/> Valériane <input type="checkbox"/> Verveine odorante <input type="checkbox"/> Thym				
Fiche thématique : le compostage		10,17	13,50	17,00
Recueil thématique : désherbage des PPAM (5 fiches)		10,17	13,50	17,00
ou fiches à l'unité :		5,98		
<input type="checkbox"/> Prévention et itinéraires techniques <input type="checkbox"/> Les paillages <input type="checkbox"/> Appareils de désherbage mécanique <input type="checkbox"/> La solarisation et la vapeur <input type="checkbox"/> Le désherbage thermique				
Herbala (4 numéros par an)		35,88	40,00	40,00
TOTAL DE VOTRE COMMANDE				

rupture de stock



CPPARM 

**COMITÉ
DES PLANTES
À PARFUM
AROMATIQUES
ET MÉDICINALES**

www.cpparm.org

CPPARM

Les quintrands - Route de Volx - 04100 MANOSQUE - FRANCE

Tél. : +33 (0)4 92 72 47 62 - Fax : +33 (0)4 92 72 72 09

contact@cpparm.org

Guide réalisé avec la participation de FranceAgriMer et de la région PACA



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

La responsabilité du Ministère chargé de l'Agriculture ne saurait être engagée.